

ROMETTI

premio

3ª EDITION 2015

FOGGIATURA
FUOCO
ARGILLA **UMBRA**
TERRA
SMALTI INGOBBIO
COTTURA
COLORE
CRISTALLINA
FORMA MADRE
ROMETTI
CREAZIONE
MAIOLICA
DESIGN
NERO FINISSIMO
COLORANTI
CERAMICA
TORNIO
STAMPO

ROMETTI

P R I X

CONCOURS INTERNATIONAL
SUR INVITATION AVIS



ART. 1

FINALITÉ ET CONTENU

Le concours, pour sa troisième édition, entend primer tout objet offrant une contribution originale à l'art ancien de la céramique.

La Manufacture Rometti réalise des céramiques artistiques à Umbertide (province de Pérouse) depuis 1927 et dès le début de son activité elle s'est entourée de collaborateurs comme les jeunes artistes Corrado Cagli, Dante Baldelli et Mario Di Giacomo, tous élèves de l'École des Beaux-Arts de Rome. Tous eurent ainsi l'opportunité de créer d'authentiques chefs-d'œuvre d'art appliqué.

Durant sa longue et ininterrompue activité, la Manufacture a travaillé et collaboré avec des artistes et designers célèbres et appréciés, aussi bien italiens qu'étrangers. Parmi ceux-ci, ces dernières années, on peut nommer Ambrogio Pozzi, Liliane Lijn, Chantal Thomass.

Avec l'institution de ce concours, la Manufacture entend confirmer l'importance centrale de la collaboration avec des jeunes talents. Elle souhaite encourager les expérimentations formelles au caractère original et innovant.

Le concours est promu par les Céramiques Rometti en collaboration avec l'administration communale de Umbertide et est destinée aux instituts de design et académies de Beaux Arts suivantes :

ACADEMIES ET INSTITUTS ITALIENNES

- Accademia di Belle Arti di Brera, Milano
- Accademia di Belle Arti Pietro Vannucci, Perugia
- IED - Istituto Europeo di Design, Milano
- IED - Istituto Europeo di Design, Roma
- IED - Istituto Europeo di Design, Venezia
- IID - Istituto Italiano di Design, Perugia
- RUFA - Rome University of Fine Arts

ACADEMIES ET INSTITUTS ETRANGERS

- CAD- Centre d'Art e Design, Brussels
- Ecole Nationale des Arts Décoratifs, Paris
- University of Washington School of Art, Seattle, Washington

Le règlement du concours et le matériel documentaire sont téléchargeables à la section "Premio" du site Internet www.rometti.it Le prix Rometti est soutenu par l'entreprise AIMET, société du groupe Italtrading. Depuis toujours ces sociétés qui opèrent dans le secteur du gaz et de l'énergie électrique, démontrent une attention particulière envers les initiatives culturelles liées aux territoires.

Elles développent actuellement diverses interventions dans le domaine de l'optique, du développement durable et environnemental, à travers l'usage rationnel de l'énergie.

ART. 2

DESTINATAIRE DU CONCOURS ET PRÉSÉLECTION

Les destinataires du concours sont les étudiants inscrits aux académies et instituts adhérents à l'initiative.

Ainsi donc, chaque école aura le devoir de présélectionner les travaux des étudiants, par l'intermédiaire d'un tuteur interne, et d'envoyer au secrétariat du prix Rometti au maximum 10 projets qui devront être conformes aux critères exposés aux articles 6 et 7.

ART. 3
MODALITÉS DE
SÉLECTION

Afin de développer la connaissance du panorama artistique internationale des jeunes étudiants et pour obtenir un échantillonnage géographique des écoles de design le plus large possible, la manufacture Rometti entend réserver, pour la participation au stage, trois projets provenant de l'extérieur de l'Italie (un projet par école étrangère participante) et trois projets issus des écoles italiennes.

Les auteurs des six travaux choisis auront le droit de participer au stage auprès de la Manufacture et de concourir pour le Prix final.

ART. 4
CONDITIONS DE
PARTICIPATION

La participation au stage est gratuite et individuelle. Au cas où le projet serait le fruit d'une collaboration de plusieurs étudiants, un seul d'entre eux aura le droit de participer au stage. Le nom de celui-ci devra être indiqué sur les documents de présentation du projet. La participation sera placée sous la personnelle responsabilité des concurrents et ceux-ci seront dans l'obligation de produire uniquement des œuvres originales.

ART. 5
FONCTION DU JURY

Le jury est nommé par la commission organisatrice du concours avec le devoir de choisir six projets parmi tous ceux envoyés par les différents instituts. Comme précisé à l'article 3 ci-dessus, trois projets seront choisis parmi les écoles italiennes et un projet sera choisi pour chaque école étrangère participant au concours. Ce choix désignera ainsi les six étudiants qui pourront participer au stage et concourir pour le Prix final. L'activité du jury est soumise à un règlement rédigé par les responsables du concours, règlement souscrit de la part les membres du jury eux-mêmes au moment de la confirmation de leur nomination.

ART. 6
THÈME DU
CONCOURS

1. PRÉSÉLECTION

Pour pouvoir participer au concours il est demandé de concevoir un objet singulier ou une série d'objets cohérents entre eux, ayant pour but la décoration en général.

Chaque concurrent devra donc envoyer un seul projet, à thème libre, s'inspirant de l'actuelle production de la manufacture Rometti. Il devra réussir à conjuguer l'œuvre d'art au sens strict et la fonctionnalité de l'objet de design, selon ses propres inclinations et en respectant les directives suivantes :

- le ou les objets doivent être définissables comme Art-design,
- les éventuels décors devront être préférablement exécutés à la main,
- les projets associant plusieurs matériaux devront faire prévaloir la céramique comme matériau dominant.

2. LE STAGE

Durant le stage, les auteurs des projets finalistes pourront s'exercer à la réalisation matérielle des prototypes de leur œuvre. Pour cela ils pourront user des procédés requis par la céramique et se confronter à la création d'autres exemplaires dans le domaine de cet art, toujours avec l'aide de la manufacture Rometti.

La participation au stage des étudiants sélectionnés est obligatoire. Le refus de participer exclu l'étudiant du droit et de la possibilité d'accéder au Prix final.

ART. 7
ÉLÉMENTS REQUIS

Documentation à envoyer au jury au secrétariat du Prix Rometti de la part de chaque institut ou académie, en un pli unique contenant tous les projets présélectionnés sous format papier et digital :

- a) relation illustrée du projet avec texte et éventuelles images. Au maximum une page sous format papier A4 ;
- b) 2 élaborations graphiques, à la main ou par ordinateur, avec perspective, coupe et autres éventuelles particularités nécessaires pour une complète illustration du projet, sous format papier, maximum A3 ;
- c) 1 CD avec le projet complet et éventuellement le curriculum et le book de l'étudiant. Les images doivent être sous format PDF, JPG ou Tiff.

Le curriculum et le book sous format PDF ou PPT. Les éventuels films sous format AVI ou MOV(c)

ART. 8 CALENDRIER

I• Phase : DIFFUSION DU RÈGLEMENT ET RÉCEPTION DES PROJETS

08.12.2014 - Diffusion du règlement de concours en italien, français et anglais.

15.04.2015 - Date ultime pour la réception de tous les projets présélectionnés par les tuteurs des instituts et académies par le secrétariat du Prix Rometti.

II• Phase : CONVOCATION DU JURY POUR L'EXAMEN DES PROJETS

11.05.2015 - Date ultime pour la transmission des votes du jury au secrétariat.

01.06.2015 - Date ultime pour l'examen par le jury, des six projets pour le stage : trois projets d'école italienne et un projet pour chaque école étrangère.

III• Phase : LE STAGE

03.06.2015 - Date ultime pour la communication de la part du secrétariat, des résultats aux six étudiants sélectionnés en vue de participation au stage à la Manufacture.

15.06.2015 - Date ultime pour l'acceptation formelle, à confirmer par courriel, des six étudiants choisis pour la participation au stage.

29.06.2015 - Date ultime pour formuler l'éventuel repêchage de concurrents, par ordre décroissant, dans le cas d'un renoncement de la part d'un ou plusieurs étudiants choisis pour le stage.

20.07.2015 - 02.08.2015 - Stage à la Manufacture Rometti.

24.08.2015 - Date ultime pour le vote final du jury (3 primés et 3 certifiés).

IV• Phase : CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

La remise de prix se fera au mois de septembre. La date sera publiée de manière anticipée dans la section "Premio" du site www.rometti.it

ART. 9 DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage se déroulera auprès du siège de la Manufacture Rometti à Umbertide. Il aura une durée de deux semaines, du lundi au samedi, pour un total de 10 jours d'activité effective, avec un samedi et un dimanche de repos intermédiaires.

Les stagiaires profiteront gratuitement, pour toute la durée du stage, y compris les deux jours de repos intermédiaires, de l'hébergement et de la nourriture. Les transports lors des visites auprès d'autres manufactures seront pris en charge. Il n'est pas prévu de remboursement de voyage pour rejoindre le lieu du stage et pour la remise des prix finale.

La présence des stagiaires sera protégée par une formule d'assurance personnelle en accord avec leur école. Chaque finaliste pourra apporter avec lui son curriculum vitae et, éventuellement, un book avec ses travaux et ses autres projets.

Les participants au stage auront la possibilité d'expérimenter les différentes techniques de la céramique (le travail du tour, le coulage, l'engobe, l'émaillage par immersion ou au pistolet, les techniques de décoration à la main, etc.) avec une activité d'élaboration et la rencontre de spécialistes au-dedans ou au-dehors de la manufacture.

Sera fourni aux stagiaires tout le matériel nécessaire pour la réalisation des différents projets et de leurs propres œuvres.

ART. 10 LE PRIX

Parmi les six participants au stage, il sera assigné au premier classifié un prix en liquide de 1000 €, au second de 600 € et au troisième de 400 €. Au trois autres classifiés sera remis un certificat de participation au stage.

Toutes les créations exécutées durant le stage pourront entrer en production, avec d'éventuelles modifications préalablement étudiées avec l'auteur. Dans ce cas, un contrat de royalties sur les ventes, à hauteur de 5 % de la facturation, sera signé.

Les œuvres deviendront la propriété de l'Amm.ne de la commune d'Umbertide et seront exposées dans le musée Rometti dans les locaux de la Fabbrica Moderna (Fa.Mo.) d'Umbertide, dans une section contemporaine à l'intérieur de l'espace d'exposition.

La propriété intellectuelle des œuvres restera à leur concepteur.

ART. 11
RESTITUTION
DU MATÉRIEL ET
ACCEPTATION DU
RÈGLEMENT

Les différents matériels expédiés ne seront pas restitués, y compris les œuvres en céramique réalisées par les étudiants dans le cours du stage. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

ART. 12
TRAITEMENT DES
DONNÉES
PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies lors de la manifestation sont utilisées à des fins inhérentes au développement du concours, dans le respect des dispositions en vigueur.



smalti
fargilla
rometti
design
nero finissimo
coloranti
creazione
maiotica
TORNIO



smalti
farugilla
rometti
design
finissimo
colore
coloranti
magiotta
reazione
argilla

UMBERTIDE
TORNIO

SECRETARIAT ORGANISATEUR

Ceramiche Rometti
Via Canavella, 5 • 06019 UMBERTIDE (PG)

Tel. 075/9413266 • E-mail : rometti@rometti.it
Lun / Ven : 9-12 et 15-17



Comune
di Umbertide